



معهد البحث في السرطان  
Institut de Recherche sur le Cancer

## FICHE TECHNIQUE

### PROGRAMME D'APPUI A LA RECHERCHE

### SUBVENTION DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES EN ONCOLOGIE

2026

## 1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

La production scientifique constitue un levier essentiel pour améliorer la prévention, le diagnostic, la prise en charge et le contrôle du cancer. Dans un contexte où la recherche en oncologie occupe une place stratégique pour répondre aux besoins de santé publique, il est primordial de **soutenir la diffusion et la valorisation des résultats des travaux scientifiques marocains**.

Consciente de cet enjeu, l'**Institut de Recherche sur le Cancer (IRC)** a mis en place un **programme de subvention des publications scientifiques** destiné à accompagner les chercheurs et à renforcer la visibilité internationale de la recherche oncologique marocaine. Ce dispositif s'aligne sur les orientations du **Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer (PNPCC)** et s'inscrit dans une dynamique de **promotion de l'accès libre à la connaissance** et de **renforcement des collaborations scientifiques nationales et internationales**.

## 2. OBJECTIFS DE LA SUBVENTION

Le **programme de subvention des publications scientifiques** dans des revues en **Open Access** vise spécifiquement à accompagner et à promouvoir la diffusion des résultats de la recherche oncologique marocaine.

Il poursuit les objectifs suivants :

- **Élargir la visibilité** et la reconnaissance internationale des travaux scientifiques produits par les chercheurs marocains ;
- **Accroître l'impact scientifique** des publications marocaines en favorisant leur diffusion dans des revues de qualité ;
- **Assurer la pérennité et la valorisation** de la production scientifique nationale en oncologie ;
- **Garantir un accès libre, gratuit et équitable** aux résultats de la recherche oncologique marocaine, pour la communauté scientifique, les décideurs et le grand public ;
- **Favoriser l'intégration des chercheurs marocains** dans les réseaux scientifiques régionaux et internationaux.

## 3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

### 1. Profil du candidat

Toute personne souhaitant bénéficier d'une subvention pour une publication scientifique doit impérativement être **membre des IRC-Associés**.

Pour être reconnu comme membre, le chercheur doit :

- **S'inscrire officiellement au Réseau Marocain des Chercheurs Associés** via le lien suivant :  
<https://www.irc.ma/accueil/reseau-marocain-des-chercheurs-associes/inscription>
- Être **rattaché à une institution marocaine**.

**⚠ L'inscription au Réseau des IRC-Associés est une condition préalable obligatoire pour l'éligibilité à la subvention.**

## 2. Revue scientifique

Pour être admissible à la subvention, la revue dans laquelle l'article est publié doit impérativement répondre aux critères suivants :

- Être en accès libre (« Open Access ») ;
- Disposer d'un comité de lecture scientifique ;
- Être obligatoirement indexée dans l'une des bases de données internationales suivantes : Web of Science, Scopus ou PubMed(MEDLINE).

De plus, une attention particulière pourra être accordée aux revues classées dans des **quartiles Q1 ou Q2** selon les indicateurs bibliométriques (impact factor, CiteScore).

## 3. Article scientifique

Pour être éligible au financement, l'article doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Présenter une pertinence et une originalité en lien direct avec les priorités stratégiques du Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer (PNPCC) ;
- Être de l'une des catégories suivantes, qui seront privilégiées pour le financement :
  - Méta-analyses,
  - Articles originaux,
  - Revues de littérature à forte valeur ajoutée.

Les articles de type case report ou les publications à faible portée scientifique ne sont pas éligibles.

- Être strictement centré sur la thématique de l'oncologie.

## 4. Domaines de recherche ciblés

Le financement est ouvert aux articles portant sur des travaux de recherche dans les domaines suivants :

- **Recherche clinique**, incluant les études sur la prévention, le diagnostic, les traitements innovants et l'amélioration de la qualité des soins en oncologie ;
- **Recherche en épidémiologie et en santé publique**, axée sur les facteurs de risque, la surveillance, le dépistage, l'évaluation des programmes et les politiques de santé liées au cancer ;
- **Recherche en biopathologie et recherche biomédicale**, couvrant la biologie moléculaire, la génomique, la protéomique, la pharmacologie et les approches translationnelles ;
- **Recherche en sciences humaines, sociales et économiques**, abordant l'impact du cancer sur les patients, les familles et la société, ainsi que les inégalités en santé et l'économie de la santé ;

- **Recherche en nouvelles technologies, systèmes d'information et intelligence artificielle**, appliquées à la prévention, au diagnostic, au traitement, à la gestion des données et à la modélisation en oncologie.

#### 4. MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention n'est pas plafonné pour une publication donnée. Il sera accordé **dans la limite du budget disponible** et en fonction des critères d'éligibilité et de priorité définis par le programme.

#### 5. SOUMISSION DE LA DEMANDE

##### 1. Portail de soumission

Toute demande de subvention doit être effectuée via la plateforme en ligne « [www.irc.ma](http://www.irc.ma) ». Les candidats doivent compléter toutes les rubriques au niveau de la plateforme et joindre les documents requis prévus à cet effet.

##### 2. Documents à joindre

Le dossier de demande de subvention doit impérativement comprendre :

- **Un CV détaillé et à jour**, mettant en évidence les principales publications, expériences de recherche et affiliations institutionnelles du demandeur ;
- **Une copie intégrale de l'article** concerné, en version finale acceptée ou publiée;
- **La lettre d'acceptation officielle** de la revue (si l'article est accepté mais non encore publié) ;

#### 6. ÉVALUATION DE LA DEMANDE

##### 1. Critères d'évaluation

###### 1. Revues

L'évaluation de la revue scientifique se fera sur la base des éléments suivants :

- **Le facteur d'impact** ou les indicateurs bibliométriques équivalents (Impact Factor, CiteScore, SJR), témoignant de la visibilité et de la qualité scientifique de la revue ;
- **La notoriété et la crédibilité de la revue**, appréciées notamment à travers son classement (Q1, Q2, Q3, Q4), son éditeur, son ancienneté, et son appartenance à des bases de données reconnues (Web of Science, Scopus, PubMed).

###### 2. Article

Les critères d'évaluation de l'article, appréciés par les évaluateurs, portent notamment sur :

- **La pertinence et l'originalité du contenu** par rapport aux priorités stratégiques du Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer (PNPCC) ;

- **L’ancrage national de la publication**, en lien direct avec une problématique spécifique au contexte marocain (données locales, populations ciblées, enjeux de santé publique nationaux) ;
- **L’ambition scientifique de l’étude**, évaluée au regard de l’état de l’art, de l’innovation méthodologique et de la contribution au développement des connaissances en oncologie ;
- **L’impact potentiel de la publication**, qu’il soit scientifique (avancée des connaissances), technique (développement d’outils, méthodes ou approches innovantes), ou médical (amélioration de la prise en charge et de la qualité de vie des patients).

## 2. Démarche de l’évaluation

Un **comité d’évaluation**, composé d’experts marocains multidisciplinaires issus des domaines de l’oncologie, de la santé publique, des sciences fondamentales et des sciences sociales, est chargé d’examiner les demandes soumises dans le cadre de ce dispositif de financement.

Chaque demande est **évaluée de manière indépendante par au moins deux experts** afin de garantir une analyse objective et équilibrée.

Une **réunion plénière du comité** est organisée dès la réception de l’ensemble des évaluations relatives à une même proposition. Cette réunion a pour objectif :

- **de délibérer sur les évaluations,**
- **et de statuer sur l’acceptation ou le rejet de la demande.**

## 3. Notification d’acceptation ou de rejet

La **décision d’octroi ou de rejet** de la subvention est communiquée aux candidats **dans un délai maximum de deux mois** suivant la soumission en ligne de leur demande.

Les **notifications officielles** des décisions prises par le comité d’évaluation sont envoyées **par courrier électronique** aux porteurs des propositions.

## 7. Financement de la publication

Pour procéder au **règlement des frais de publication**, le candidat doit transmettre à l’IRC les documents suivants :

- **Une déclaration sur l’honneur** certifiant que l’article ne bénéficie d’aucun autre financement pour les frais de publication ;
- **Une facture récente, datée de l’année 2026**, émise au nom de l’IRC et incluant obligatoirement les informations suivantes :
  - **Nom** : Institut de Recherche sur le Cancer (IRC)
  - **Adresse** : Route de Sidi Harazem, rue du Park Shore, 30070 Fès – Maroc
  - **Mention obligatoire sur la facture** : *“The Withholding Tax is the responsibility of the IRC”*

**Toute facture antérieure à l’année 2026 ne sera pas acceptée.**

Par ailleurs, si l'auteur n'a pas sollicité une réduction des frais de publication auprès de la revue au moment de la soumission, il est tenu d'effectuer **une demande de réduction (waiver)** avant toute prise en charge.

Dès réception et vérification de l'ensemble des documents requis, l'IRC s'engage à régler directement les frais de publication auprès de la revue concernée

## **8. Engagement du chercheur**

Une fois l'article accepté pour le financement, **le chercheur s'engage à ajouter la mention suivante dans la section des remerciements :**

*“The authors would like to acknowledge the financial support provided by Institut de Recherche sur le Cancer (IRC), [www.irc.ma](http://www.irc.ma), under the Scientific Publication Grant Program (Ref: ...../2026) for the publication of this article.”*